

RAPPORT DU PRÉSIDENT A LA COMMISSION PERMANENTE

N° 2010-SPLC-048

RÉUNION DU 8 NOVEMBRE 2010

POLITIQUE : SPORT, LOISIRS ET COOPERATION

SECTEUR : Sports

TITRE : **TARIFICATION DES SALLES DE REUNION DE LA MDCS (MAISON DEPARTEMENTALE DES COMITES SPORTIFS) A COMPTER DU 15 NOVEMBRE 2010**

RÉSUMÉ : Tarification concernant la mise à disposition de 9 salles de réunion à destination du mouvement sportif essonnien.

INFORMATIONS BUDGÉTAIRES :

Programme VP11-1999P102

Chapitre 70 – article 70631 – fonction 32

L'ouverture, le 1^{er} septembre dernier, de la Maison départementale des comités sportifs de l'Essonne (MDCS-91) marque une étape importante dans la concrétisation des projets lancés par le Conseil général en faveur du sport en Essonne.

Historiquement, ce projet est l'aboutissement d'une idée mûrie depuis plus de 10 ans. Un concept échangé et discuté avec l'ensemble du mouvement sportif, notamment à l'occasion des différentes Assises (de l'éducation physique et sportive, des activités physique et sportive et du Sport) portées par le Comité départemental et olympique sportif (CDOS) de l'Essonne tous les 4 ans depuis 2002.

Les conclusions du CDOS, sur ce dossier, furent reprises dans les Assises présentées en 2006. Il en a découlé l'inscription d'un projet parmi les principaux engagements du Conseil général dans la nouvelle politique sportive 2008-2011.

C'est donc le fruit d'un travail de réflexion, de concertation et d'élaboration mené avec l'ensemble des acteurs du monde sportif départemental qui voit le jour avec la décision prise par le Conseil général de requalifier le centre d'hébergement sportif de Mennecey, en un lieu mutualisé d'accueil pour les associations sportives.

Cette Maison constitue le point de rencontre incontournable de tous les partenaires sportifs du département.

Elle est un lieu de rencontre, de débats et de valorisation des territoires, de ses richesses sportives et de la diversité des pratiques ; un lieu porteur de projets et d'initiatives communes ; un lieu représentatif des valeurs et de l'esprit sport portés par les acteurs du sport essonnien et inscrits dans la Charte de vie sportive qui anime la MDCS.

La MDCS symbolise ainsi la reconnaissance de l'effort important de tous les dirigeants et bénévoles sportifs qui s'engagent au quotidien auprès des Essonnien(ne)s pour leur apporter une meilleure qualité de pratique sportive pour tous.

Pour ces raisons, la Maison départementale accueille le siège du CDOS-Essonne et des comités sportifs qui emménagent progressivement dans leurs bureaux, tel que la natation, le handisport, le sport adapté, la gymnastique volontaire, la boxe anglaise, le tennis de table, le badminton, le comité des clubs omnisports ainsi qu'un Centre de ressources et d'information des bénévoles.

Pour les accueillir, la MDCS possède une belle architecture répartie sur deux bâtiments proches de 1 700 m². En son sein, elle dispose de 9 salles réparties sur 1 200 m², dont une pouvant accueillir 100 places, entièrement dédiés à la formation et à l'organisation de conférences comme décrites ci-dessous :

Bâtiment A

- RDC :
 - salle 3 (8 places)
 - salle 9 (salle de conférence 100 places)
 - salle 10 (30 à 35 places)
 - salle 11 (20 places)
 - salle 12 (25 places)
 - salle 13 (45 places)

(Les salles 10 et 11 sont modulables et peuvent dans une configuration ouverte accueillir jusqu'à 65 personnes, il en est de même pour les salles 12 et 13 jusqu'à 70 personnes).

- 1^{er} ETAGE :
 - Salle 15 (8 places)
- 2^{ème} ETAGE :
 - salle 24 (10 places)

Bâtiment B

- salle 33 (25 places)

Concernant l'animation, la Maison départementale des comités sportifs, fonctionne en lien avec tous les comités sportifs et leurs clubs affiliés. Elle propose ces salles en location ou en prêt. Le Conseil général assure la gestion administrative et financière et l'entretien de l'équipement public départemental avec ses différentes directions.

Le Président du Conseil général peut par arrêté ou convention, décider d'accorder le prêt à titre gracieux, ou valorisé dans les contrats d'objectifs, les demandes de location des salles de réunion de la MDCS 01, à des organismes (collectivités territoriales, sociétés...) ou associations pour une opération d'intérêt départemental, notamment dans le sport.

Ces salles ne peuvent être prêtées ou louées pour des mariages, baptêmes, fêtes de famille, soirées dansantes...

La tarification présentée en annexe propose une gestion financière des salles, soit par la Direction des sports, de la jeunesse et de la vie associative en ce qui concerne le prêt à titre gracieux, soit l'application de la redevance d'occupation domaniale.

Dans ces conditions, nous vous proposons la tarification jointe en annexe applicable à compter du 15 novembre 2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du Conseil général



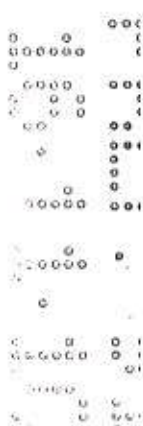
Michel Berson

Annexe 2010-SPLC-048

CP du 28 Septembre 2009

POLITIQUE DU SPORT, DES LOISIRS ET DE LA COOPERATION

MAISON DEPARTEMENTALE DES COMITES SPORTIFS Programme VP11-1999P102 - Chapitre 70 - Article 70631 - Fonction 32	TARIFS A COMPTER DU 15 NOVEMBRE 2010
Salle de réunion	
Le Président du Conseil général peut par arrêté ou convention, décider d'accorder le prêt, à titre gracieux, ou valorisé dans les contrats d'objectifs, les demandes de location des salles de réunion de la Maison Départementale des Comités Sportifs, à des organismes (collectivités territoriales, sociétés...) ou associations pour une opération d'intérêt départemental, notamment dans le sport NB: Ces salles ne peuvent être prêtées ou louées pour : mariages, baptêmes, fêtes de famille, soirées dansantes...	Tarifs fixés pour redevances d'occupation domaniale
Réunions, expositions (sans droit d'entrée) à la 1/2 journée	
Petites salles (< 20 personnes)	217,00 €
Salles 3 - 15 - 24	
Grandes salles (20 à 50 personnes)	272,00 €
Salles 10 - 11 - 12 - 13 - 33	
Très grandes salles (50 à 100 personnes y compris les salles modulées)	380,00 €
Salle 9 - Salles modulables 10/11 et 12/13	
Réunions; expositions (sans droit d'entrée) à la journée	
Petites salles (< 20 personnes)	326,00 €
Salles 3, 15 et 24	
Grandes salles (20 à 50 personnes)	434,00 €
Salles 10, 11, 12, 13 et 33	
Très grandes salles (50 à 100 personnes y compris les salles modulées)	543,00 €
Salle 9 - Salles modulables 10/11 et 12/13	



AA